



COMMUNIQUE

Certains articles de presse ont récemment fait état de la volonté de l'Etat d'engager un vaste mouvement de cession de parts, concernant **82 entreprises à participation publique**. Cette information n'est pas en ligne avec les actions envisagées par le Gouvernement.

En effet, lors du conseil des ministres du **09 janvier 2019**, le Gouvernement avait principalement réaffirmé certains principes devant guider l'action de l'Etat en matière de prise de participation publique, à savoir que l'Etat ne devait créer une société ou prendre des participations financières majoritaires que pour faciliter l'exécution de la politique publique et assurer les missions d'intérêt public, sauf si le secteur privé a une meilleure capacité à exécuter le service à moindre coût et/ou avec une meilleure qualité de service.

L'Etat peut également aider au développement d'un secteur stratégique ou intervenir ponctuellement pour la restructuration d'entités, afin d'atténuer certains risques sociaux ou économiques importants.

Sur cette base, des réflexions sont régulièrement menées en vue d'un redimensionnement du portefeuille d'entreprises publiques et pour améliorer leurs performances.

Il n'est donc nullement question de réduire les parts de l'Etat dans **82 entreprises**, nombre qui représente au demeurant l'ensemble des sociétés du portefeuille de l'Etat.

Fait à Abidjan le 17 janvier 2019